



Procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2024 à 19h

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice LARCHE, Maire de Perthes-en-Gâtinais.

Etaient Présents :

MM. Fabrice LARCHE, Pascal MAGNIER, Philippe MACAIGNE, Christophe POIRIER, Maxime GBIANZA, Jean-Charles BENYAKAR ;

MMES Cécile PORTE, Claire GRIPPON LAMOTTE, Myriam MENAGER, Patricia GRANSART, Jennifer NOGUES, Cécile FORNARELLI ;

Formant la majorité des membres en exercice ;

Avait donné pouvoir :

Mme Justine LAYET à Mme Claire GRIPPON LAMOTTE,
M. François Malmanche à M. Pascal MAGNIER,

Etaient Absents :

MMES Sophie MALMANCHE, Léonor SERVEAUX-MARTINS et MM. Fernand Francisco et Fabian TAVERNIER.

Mme Cécile FORNARELLI est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu de séance : Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2024, qui pourra être affiché.

Délibération 39 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Madame Porte, Adjoint au Maire, expose qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer par délibération, de supprimer ou de créer un emploi, conformément aux dispositions légales.

Il est indiqué que la création de poste d'adjoint administratif est devenue nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale, en prévision du départ à la retraite d'un agent.

Le Maire demande au Conseil de :

DECIDER la création d'un emploi permanent à temps complet, sur un grade d'adjoint administratif à compter du 18 novembre 2024.

DECIDER de modifier ainsi le tableau des emplois :

CREATION DE POSTE						
Filière	Catégorie	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Emploi permanent	Temps complet 35h hebdo.
Administrative	C	Adjoint administratif	2	3	OUI	OUI

DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024, au chapitre 012.

A été voté à l'unanimité.

Délibération 40 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Madame Porte, Adjoint au Maire, expose qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer par délibération, de supprimer ou de créer un emploi, conformément aux dispositions légales.

Il est indiqué qu'il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 5,75 heures annualisées afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent au service périscolaire.

Le Maire demande au Conseil de :

DECIDER la création d'un emploi permanent à temps non complet, sur un grade d'adjoint d'animation à compter du 18 novembre 2024.

DECIDER de modifier ainsi le table des emplois :

CREATION DE POSTE						
Filière	Catégorie	Grade	Ancien effectif	Nouvelle effectif	Emplois permanent	Temps complet 35h hebdo.
Animation	C	Adjoint animation	5	6	OUI	Non 5,75 h annualisées

DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024, au chapitre 012.

A été voté à l'unanimité.

Délibération 41 : PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

Monsieur Larché, le Maire, porte à la connaissance du Conseil le rapport d'activité 2023 et ses pièces annexes de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau réceptionné le 9 octobre 2024.

Le Maire demande au Conseil de :

PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité 2023 et des pièces annexes de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

A été voté à l'unanimité.

Délibération 42 : REALISATION D'UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE BATI

Monsieur Magnier, Adjoint au Maire, indique que le Parc naturel régional du Gâtinais Français (PNRGF) propose de réaliser gracieusement l'inventaire du patrimoine de la commune. Il est exposé les objectifs de l'inventaire :

- Connaître le patrimoine bâti : identifier, localiser et décrire précisément les éléments à valeur patrimoniale puis effectuer des recherches pour étudier le bâti, connaître son histoire et le contexte de sa construction ;
- Préserver le patrimoine bâti : aider à la prise de décision lors d'un projet d'aménagement ou de construction sur une commune ;
- Faire connaître le patrimoine bâti : mettre en valeur le patrimoine par des actions ou des outils de sensibilisation ;

Il est aussi mentionné qu'à cette occasion les habitants et les associations seront sollicités, des prises de vues de propriétés seront réalisées avec l'accord préalable des propriétaires.

Le Maire demande au Conseil de :

VALIDER la candidature de la commune pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine de la commune auprès du PNRGF.

AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces ou documents afférentes à la présente délibération

A été voté à l'unanimité.

Délibération 43 : MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'EVACUATION INCENDIE POUR UN BATIMENT COMMUNAL A DESTINATION DES AGENTS MUNICIPAUX (MAIRIE)

Monsieur Larché, le Maire, expose qu'une procédure d'évacuation en cas d'incendie a pour but de décrire la conduite à tenir en cas d'incendie afin de permettre une évacuation rapide et efficace des locaux. Et qu'au-delà de l'organisation régulière d'exercice d'évacuation, la formalisation, la présentation et l'affichage des consignes permettent de favoriser une évacuation des locaux dans lesquels un incendie se déclenche.

Le Maire demande au Conseil de :

APPROUVER la procédure d'évacuation incendie de la Mairie de Perthes-en-Gâtinais.

DIRE que la procédure, objet de la délibération, fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.

CHARGER Monsieur le Maire d'afficher la procédure d'évacuation incendie.

A été voté à l'unanimité.

Délibération 44 : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION GLOBALE DE LA SALLE POLYVALENTE « RAYMONDE FACHE », ET CREATION D'UN POLE ASSOCIATIF, CULTUREL ET DEUX HANGARS TECHNIQUES

Monsieur Magnier, Adjoint au Maire, indique l'obligation de recourir à une maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale de la salle polyvalente « Raymonde Fâche », et création d'un pôle associatif, culturel et deux hangars techniques.

Il est exposé la passation en procédure adaptée du marché cité en objet, et de la décision commune relative à la désignation du lauréat.

Le Maire demande au Conseil de :

ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale de la salle polyvalente « Raymonde Fâche », et création d'un pôle associatif, culturel et deux hangars techniques au groupement NOVO ARCHITECTURES.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondantes.

A été voté à l'unanimité.

Délibération 45 : MODIFICATION CONVENTION DE GESTION DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Larché, le Maire, indique la nécessité de mettre à jour ladite convention pour le bon fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque de la commune, adoptée par une délibération n°01-2022 et signé le 2 février 2022.

Le Maire demande au conseil de :

APPROUVER la convention pour la gestion de la médiathèque communale par l'association « La Médiathèque ».

AUTORISER le Maire à signer la convention.

DIRE que les crédits prévus dans la convention seront inscrits au budget.

A été voté à l'unanimité.

Délibération 46 : COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

N°	DATE	OBJET	MONTANT TTC
15	03/10/2024	Décision de virement de crédit (en section d'investissement sur le compte 275 – Dépôts et cautionnement versés)	1570.00

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

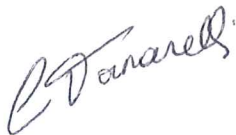
Informations/ Questions diverses :

- Monsieur Magnier, Adjoint délégué à l'urbanisme, indique que le 17 octobre 2024 s'est déroulé une réunion avec les associations.
Une prochaine réunion se tiendra entre les associations et les élus afin de réaliser un état des lieux, et d'aborder son fonctionnement.
- Monsieur le Maire partage la tenue d'un marché de Noël, organisé par l'association L'M ACTIVE, le 8 décembre 2024 au niveau de la Mairie.
- Monsieur le Maire indique que la Fête de Noël n'aura pas lieu cette année. En effet, le propriétaire des décors a souhaité récupérer ses biens.
Des discussions sont en cours pour un potentiel projet en 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance

Cécile FORNARELLI



Valide par le Conseil Municipal du 18/12/2024

Affichage le 20/12/2024

Le Maire

Fabrice LARCHE

